

DECISION de Monsieur le Maire de SEEZ

Commune de SEEZ

Affaire suivie par le Bureau Information Services

Autorisation d'occupation privative temporaire du domaine public pour les « Montées cyclo La Rosière » (entre le 3 août et le 6 septembre 2025)

Le Maire de la Commune de Séze, Lionel ARPIN,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 4 juin 2020 accordant délégation de pouvoir au Maire pour agir en son nom dans les domaines précisés à l'article L. 2122-22, du code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L. 2121-1 et L. 2122-1 et suivants du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu la demande formulée, le 30 mai 2025 par la Rosière Tourisme pour l'organisation des montées cyclos Séze – La Rosière – Le Col du Petit-Saint-Bernard les 3 et 15 août et 6 septembre 2025.

OBJET

La Rosière Tourisme souhaite organiser « les montées cyclo » le dimanche 3 août et le samedi 6 septembre 2025 de 7 heures à 10 heures et le vendredi 15 août 2025, de 16 heures 30 à 19 heures : 3 places côté gauche à l'entrée sur le parking de l'Ecole maternelle.

DECIDE

Article 1er

D'autoriser La Rosière Tourisme à organiser ces « montées cyclo » (inscription et départ depuis le parking de l'Ecole Maternelle) cités en objet.

Article 2

Un arrêté du Maire REGLEMENTERA LE STATIONNEMENT ET LA CIRCULATION afin d'assurer la sécurité des piétons et des coureurs.

Article 3

A charge pour la Rosière Tourisme de fixer et d'harmoniser l'implantation des différents intervenants en respectant les règles liées à la sécurité publique des personnes et des biens.

Article 4

Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine réunion obligatoire du Conseil Municipal en application de l'article L 2122-23 du Code général des collectivités territoriales.

Article 5

Monsieur le Directeur Général des services est chargé de l'exécution de la présente décision en liaison avec les autorités ci-dessous mentionnées :

- **Monsieur le Sous-Préfet d'Albertville,**
- **L'agent de Police Municipale (pour exécution),**
- **Monsieur le Commandant de Gendarmerie de Bourg-Saint-Maurice,**
- **Monsieur le Chef de Corps du Centre de secours de Bourg Saint Maurice,**

**Fait à Séez,
Le 28 juillet 2025.**

**Le Maire,
Lionel ARPIN**



Date de mise en ligne le 29/07/2025